

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le vendredi 9 février 2024, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Philippe GALL, Noël GARDEN, Julien FIAT

Absents excusés : Nathalie BOCQUERAZ, Christophe PROUVOST, Christophe RUET, Béatrice FIAT

Procurations : Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ

Christophe PROUVOST donne pouvoir à Noël GARDEN

Christophe RUET donne pouvoir à Gilles GUINARD

Béatrice FIAT donne pouvoir à Nicole FAURE

Votants : 11

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2024-08 : DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

Madame le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions reçues pour l'exercice 2024.

Associations	Objet	Montant demandé	Montant accordé
Oisans Solidaire	Fonctionnement 2024	-€	200€
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Fonctionnement 2024	-€	400€
Les Poilus de l'Oisans	Fonctionnement 2024	-€	200€
Maquis de l'Oisans	Fonctionnement 2024	-€	300€
Foyer d'animation et de ski de fond du Col d'Ornon	Fonctionnement 2024	-€	500€
Football club Oisans	Fonctionnement 2024	275€	275€
Association le Col Porteur d'Art	Fonctionnement 2024	250€	/€
TOTAL			1 875€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de retenir les montants de subventions présentés ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**

